

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS172

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 33 BIS

À l'alinéa 8, substituer aux les mots :

« aux articles L. 921-2-1 ou »,

les mots :

« à l'article »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel